



**ENTENTE ENTRE LE/LA BÉNÉVOLE  
D'ÉVÉNEMENT ET PATINAGE CANADA  
2024-2025**

Par la réception de cette entente de bénévole d'événement, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels, dans le cadre de votre sélection en tant que bénévole d'événement. Vous devrez accepter le [Code de protection de la vie privée](#) à la fin de cette entente. Pour de plus amples renseignements sur ce Code, veuillez en faire la lecture (cliquez sur le Code). Le [Code de protection de la vie privée](#) comprend des détails tels que les suivants :

- les renseignements que nous recueillons, dont ceux pour l'identification, les antécédents et la communication;
- notre méthode de collecte de renseignements vous concernant, dont ceux que vous nous fournissez, les programmes et services, entre autres;
- les fins auxquelles nous recueillons, utilisons et divulguons des renseignements;
- vos droits et vos choix en matière de consentement.

**RENSEIGNEMENTS SUR LE/LA BÉNÉVOLE D'ÉVÉNEMENT**

Prénom		Second prénom		Nom de famille	
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Adresse		Ville/province		Code postal
Téléphone à domicile	Téléphone cellulaire		Adresse de courriel		

Votre sélection à titre de bénévole d'événement exige que vous adhérez à la présente entente de bénévole d'événement (« entente »).

Ce document vous lie juridiquement à Patinage Canada. Si vous n'en comprenez pas la teneur, vous pouvez consulter un avocat. Veuillez lire le document attentivement, car votre signature est la confirmation que vous l'avez lu et le comprenez.

Veuillez fournir tous les renseignements demandés et soumettre l'entente par voie électronique

Une fois que vous aurez soumis l'entente, veuillez en conserver une copie pour vos dossiers.



---

**ENTENTE ENTRE  
LE/LA BÉNÉVOLE D'ÉVÉNEMENT ET PATINAGE CANADA  
2024-2025**

**LA PRÉSENTE ENTENTE INTERVIENT ENTRE :**

**Nom :** \_\_\_\_\_

Ci-après appelé(e) « bénévole d'événement »

ET

**PATINAGE CANADA**

C.P. 15, 1200, boul. Saint-Laurent, bureau 261  
Ottawa (Ontario)  
K1K 3B8

Ci-après appelé « Patinage Canada », « organisme national de sport » ou « ONS »

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- A. Patinage Canada est reconnu par l'Union internationale de patinage (ISU), le gouvernement du Canada et le Comité olympique canadien (COC) comme l'organisme national directeur du sport du patinage artistique au Canada.
- B. Patinage Canada organise des compétitions et des événements.
- C. Le/la bénévole d'événement a été sélectionné(e) et désire participer activement comme bénévole aux événements et compétitions.
- D. En vertu de l'exécution de cette entente, Patinage Canada et le/la bénévole d'événement désirent préciser la relation formée entre eux en énonçant leurs obligations respectives, tel qu'elles figurent dans la présente entente, y compris leur responsabilité mutuelle de se conformer aux exigences d'organismes directeurs de sport externes, le cas échéant.

**DURÉE ET PORTÉE DE L'ENTENTE**

Cette entente est en vigueur du jour 1er septembre 2024 au 31 août 2025.



## **POLITIQUES ET ENTENTES CONNEXES**

- a. Code déontologie de Patinage Canada
- b. Code de protection de la vie privée de Patinage Canada
- c. Politique de signalement et de résolution d'inconduites
- d. Procédure de signalement et de résolution d'inconduites
- e. Politique antidopage
- f. Politique de gestion des commotions cérébrales
- g. Protocole sur les commotions cérébrales
- h. Normes de conduite pour les communications électroniques

De temps à autre, les politiques actuelles de l'ONS peuvent être mises à jour ou modifiées et le conseil d'administration de l'ONS peut approuver de nouvelles politiques. La présente entente contient les plus récentes politiques et procédures en vigueur au moment de la signature. L'ONS avisera le/la bénévole d'événement de tout changement apporté à ses politiques et à ses ententes et mettra toujours la dernière version de ses politiques à la disposition du/de la bénévole d'événement par l'entremise des communications habituelles de l'ONS.

## **DÉFINITIONS**

Certains termes utilisés dans le présent document peuvent ne pas porter la majuscule; toutefois, aux fins du présent accord, les termes suivants auront, dans la présente entente, le sens qui leur est donné ci-dessous. De plus, toutes les références au singulier incluent le pluriel et vice versa.

**Entente** – la présente entente écrite.

**Renseignements commerciaux confidentiels** : renseignements non publics, c'est-à-dire renseignements sur Patinage Canada qui n'ont pas été divulgués au public. Les renseignements commerciaux confidentiels peuvent comprendre, sans s'y limiter, les projections financières, la propriété intellectuelle, les procédés exclusifs, les transactions proposées, les secrets commerciaux et les renseignements qui pourraient être utiles aux concurrents ou les renseignements sur les membres, les adhérents, les fournisseurs ou les fournisseurs de services. Tous les renseignements concernant les commanditaires ou reçus de ceux-ci doivent être présumés être des renseignements commerciaux confidentiels, sauf indication claire du contraire.

**Renseignements confidentiels** : renseignements personnels et sur la santé d'une personne, renseignements commerciaux confidentiels et tout autre renseignement sur Patinage Canada qui n'a pas été généralement divulgué au public. Voir aussi « renseignements personnels », « renseignements personnels sur la santé » et « renseignements commerciaux confidentiels ».

**Épreuve** : appellation d'un groupe de patineurs inscrits dans une catégorie. Il peut y avoir une ou plusieurs épreuves par catégorie, selon le nombre total d'inscriptions. Chaque épreuve est indépendante des autres épreuves de la catégorie.

**Bénévole d'événement** : une des parties à l'entente ci-dessus désignée

**COL** : comité organisateur local.



**Renseignements personnels** – renseignements sur une personne identifiable (qui, aux fins de la présente entente, comprend le/la bénévole d'événement tel que défini dans cette entente), ce qui peut inclure, sans s'y limiter, le nom de la personne, ses coordonnées (adresse résidentielle, numéro(s) de téléphone résidentiel et/ou cellulaire, adresse de courriel ou autre adresse de communication électronique, nom de compte de médias sociaux, numéro de télécopieur), date de naissance, genre, numéro d'identification délivré par le gouvernement (p. ex., numéro d'assurance sociale, numéro de passeport), renseignements personnels sur la santé, casier judiciaire, identification pour la paie ou d'employé, antécédents professionnels, références personnelles, antécédents de salaire et de rémunération, situation financière, cotisations de pension, renseignements sur les avantages sociaux des employés, coordonnées d'urgence, renseignements financiers (comme les renseignements bancaires sur les cartes de crédit et les dépôts directs). Les renseignements personnels comprennent également ceux qui peuvent se rapporter au rendement au travail de la personne (évaluations du rendement), à l'absentéisme et aux antécédents ou évaluations en matière de formation.

Pour toutes les personnes, y compris les sections, les renseignements personnels comprennent les rapports de réclamation pour blessures, les allégations, les enquêtes ou les conclusions d'actes répréhensibles, d'inconduite ou de mesures disciplinaires découlant (i) d'une plainte par l'intermédiaire du processus interne de l'ombudsman et/ou (ii) d'une plainte d'inconduite, d'une plainte d'infraction au Code de déontologie, d'un rapport d'incident de blessure et/ou d'une plainte de différend général dans le cadre du processus de sport sécuritaire (y compris la Division du sport sécuritaire de Patinage Canada et les autorités externes, le cas échéant).

Pour les adhérents, en plus des renseignements décrits ci-dessus, les renseignements personnels comprennent également, sans toutefois s'y limiter, ceux qui sont liés aux résultats de tests et aux renseignements sur les programmes des patineurs, ainsi que les qualifications des officiels.

Pour les bénévoles d'événement, en plus des renseignements décrits ci-dessus, les renseignements personnels peuvent également inclure ceux liés à la formation, à l'éducation, à l'expérience de travail, à l'expérience et aux qualifications des bénévoles, ainsi que sur les dépenses.

En général, les renseignements personnels comprennent tous ceux qui pourraient être utilisés pour commettre un vol d'identité ou d'autres formes de fraude. Tous les renseignements concernant des personnes et/ou des tiers fournisseurs de services ou reçus de ceux-ci devraient être présumés être des renseignements personnels, à moins que le contraire ne soit clair.

En vertu des lois applicables en matière de protection de la vie privée, les renseignements personnels ne comprennent pas les coordonnées d'affaires qui sont recueillies, utilisées ou divulguées uniquement dans le but de communiquer ou de faciliter la communication avec une personne relativement à son emploi, à son entreprise ou à sa profession, comme le nom, le titre du poste, l'adresse professionnelle, le numéro de téléphone professionnel, le numéro de télécopieur professionnel ou les adresses électroniques professionnelles de la personne.

Ces renseignements peuvent être sous n'importe quelle forme, y compris, mais sans s'y limiter, la correspondance, le papier, les communications électroniques, l'enregistrement vidéo ou vocal, la photographie, le film, l'enregistrement sonore, la bande vidéo, l'enregistrement lisible par machine et tout autre matériel documentaire, indépendamment de la forme physique ou des caractéristiques, et toute copie de l'une de ces choses.

**Renseignements personnels sur la santé** – à l'égard d'une personne, comme applicable, renseignements qui identifient une personne sous forme orale ou enregistrée, si ces renseignements :

- se rapportent à sa santé physique ou mentale, y compris les renseignements qui représentent les antécédents médicaux de la famille de la personne;
- concernent la prestation de soins de santé à la personne, y compris l'identification d'une personne comme prestataire de soins de santé à la personne;



- sont recueillis incidemment au cours de la prestation de services de santé à la personne (comme les paiements ou l'admissibilité de la personne aux soins de santé, l'admissibilité à la couverture des soins de santé, le droit de la personne à recevoir le paiement d'une demande d'indemnisation pour une blessure);
- représentent le numéro de carte santé de la personne;
- identifient le décideur substitut de la personne.

## **OBLIGATIONS**

ATTENDU QUE Patinage Canada nécessite et apprécie le soutien qu'il reçoit des bénévoles dans le cadre de l'exécution des compétitions de patinage de calibre mondial;

ET ATTENDU QUE la personne soussignée (« bénévole d'événement ») désire offrir ses services à Patinage Canada de façon bénévole, à l'appui des événements de Patinage Canada (« événement »);

POUR CES MOTIFS, le/la bénévole d'événement :

1. accepte de fournir des services bénévoles à Patinage Canada, lors de l'événement, sans rémunération d'aucune sorte et d'offrir les services demandés par Patinage Canada au mieux de ses capacités et de se conformer à toutes les directives et instructions légales reçues de Patinage Canada dans la prestation des services;
2. comprend et reconnaît qu'il peut y avoir un risque de blessures corporelles associé à la prestation des services et accepte en outre d'exécuter ces services de manière sûre;
3. accepte d'assister à toute séance de formation ou d'orientation prescrite de temps à autre relativement aux services fournis par le/la bénévole d'événement à la demande de Patinage Canada;
4. convient qu'en cas d'incapacité de donner son consentement, en raison d'une maladie ou d'une blessure, iel consent par la présente à l'administration de premiers soins et d'autres traitements médicaux d'urgence pour une telle blessure ou maladie qui pourrait survenir pendant sa participation à l'événement;
5. accepte de garder confidentiels tous les renseignements confidentiels, y compris les renseignements personnels et les renseignements personnels sur la santé et tout autre élément de nature délicate, qu'il peut recevoir ou auquel iel a accès en ce qui concerne l'événement dont le/la bénévole sait ou devrait raisonnablement savoir qu'il est confidentiel;
6. accepte de fournir une vérification du casier judiciaire ou des antécédents à la demande de Patinage Canada ou de tout affilié de Patinage Canada, y compris le COL. De plus, le/la bénévole d'événement reconnaît que son droit de fournir des services à l'égard de l'événement est conditionnel au résultat satisfaisant de la vérification du casier judiciaire ou des antécédents, tel qu'il est déterminé par Patinage Canada, à sa seule discrétion;
7. reconnaît qu'iel peut fournir ses renseignements personnels et ceux de sa personne-ressource en cas d'urgence (et que vous avez le consentement de la personne-ressource en cas d'urgence pour le faire) à Patinage Canada, à la suite de sa participation à l'événement, ces renseignements personnels étant assujettis au Code de protection de la vie privée de Patinage Canada. Le/la bénévole d'événement reconnaît expressément que ses renseignements personnels et ceux de sa personne-ressource en cas d'urgence peuvent être partagés avec le COL ou d'autres sociétés affiliées de Patinage Canada, aux fins de



---

l'administration de l'événement et à d'autres fins décrites dans le Code de protection de la vie privée de Patinage Canada;

8. accepte de libérer et d'exonérer de toute responsabilité Patinage Canada et les entreprises qui y sont affiliées, y compris le COL, et toutes les autres personnes associées à l'événement, y compris les commanditaires et les autres participants, de toute responsabilité, réclamation, demande et cause d'action qui pourrait résulter, directement ou indirectement, de sa participation à l'événement, y compris, sans s'y limiter, les réclamations qui découlent de la perte ou de l'endommagement de biens personnels ou des réclamations découlant de blessures ou de maladies ou de la fourniture de premiers soins ou de traitements médicaux de toute nature;
9. reconnaît que la présente entente est régie par les lois de la province de l'Ontario et les lois du Canada qui s'y appliquent.

### **Généralités**

- a) L'ONS procédera à un examen annuel de l'entente proposée avec le/la bénévole d'événement conformément aux procédures internes, le/la consultera, le cas échéant, et lui enverra copie, en vue de son entrée en vigueur.
- b) Cette entente constitue l'intégralité de l'entente entre les parties et remplace toute entente déjà conclue par elles.
- c) Elle ne peut être modifiée à quelque égard que ce soit sauf par écrit et avec la signature des parties.
- d) Si toute disposition de la présente entente est jugée invalide ou inexécutable, les autres dispositions ne seront pas touchées et demeureront valides et exécutoires dans toute la mesure permise par la loi.
- e) La présente entente sera un engagement juridique contraignant pour les parties aux présentes.

### **Code de déontologie**

Introduction : la réputation de Patinage Canada, dans le monde du patinage artistique, et son statut d'organisme directeur du sport du patinage artistique au Canada imposent des attentes élevées en matière de comportement professionnel et éthique.

La réputation de Patinage Canada dépend de l'intégrité de tous les participants dans l'environnement de patinage, y compris de nos bénévoles d'événement. Tous les membres de notre communauté de patinage, y compris les bénévoles d'événement, portent un lourd fardeau en matière de confiance. La façon dont cette confiance est manifestée détermine, dans une large mesure, le succès et la place de fierté de Patinage Canada dans la communauté du patinage artistique et dans la société, en général.

---

Lignes directrices sur les normes de conduite éthique : outre les engagements d'une personne, énoncés dans le [Code de déontologie](#) de Patinage Canada, les bénévoles d'événement doivent :

- ne pas oublier pas qu'ils représentent Patinage Canada;
- agir dans l'intérêt de Patinage Canada;
- agir de manière à promouvoir le bien-être, l'image et la réputation de Patinage Canada;
- agir avec honnêteté et intégrité et se conduire d'une manière conforme à la nature et aux responsabilités des affaires de Patinage Canada et au maintien de la confiance des membres;



- se conduire ouvertement, professionnellement, légalement et de bonne foi;
- respecter la confidentialité de tous les renseignements confidentiels, tant les renseignements personnels que les renseignements commerciaux de Patinage Canada, ainsi que de toute question de nature délicate qui pourrait survenir;
- se conformer aux politiques approuvées par Patinage Canada, en particulier au présent [Code de déontologie](#), ainsi qu'au [Code de protection de la vie privée](#), ainsi qu'aux politiques et procédures du [Programme national de sport sécuritaire](#);
- ne pas accepter de cadeaux personnels, de faveurs ou d'hospitalité, sauf dans le cours normal des affaires, où la promotion ou la courtoisie peut être offerte. La réception de tels cadeaux est acceptable.

### ***Consentement à la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels***

#### *Engagement de Patinage Canada à l'égard de la protection de la vie privée*

À Patinage Canada, nous prenons au sérieux nos obligations légales en matière de protection de la vie privée. Nous nous engageons à protéger la confidentialité des données et des renseignements personnels de nos employés, administrateurs, membres, adhérents, tiers fournisseurs de services (y compris les bénévoles d'événement), partenaires commerciaux et d'autres personnes qui partagent leurs renseignements avec notre organisation.

Le Code de protection de la vie privée de Patinage Canada, tel que modifié de temps à autre, vous informe des façons dont nous aidons à protéger votre vie privée et la confidentialité de vos renseignements personnels et de vos données. Pour plus de renseignements sur nos politiques et procédures de protection de votre vie privée, vous pouvez visiter notre site Web, à <https://skatecanada.ca/protection-de-la-vie-privee/?lang=fr> pour plus de détails.

- a) Patinage Canada recueille, divulgue et traite des renseignements dans le cadre du processus de sélection et d'entente et de la participation aux événements et compétitions des bénévoles d'événement.
- b) Les renseignements que nous recueillons de temps à autre peuvent comprendre ce qui suit :
  - les renseignements pour satisfaire aux exigences de l'équipe de bénévoles d'événement, dont le nom, les coordonnées (y compris le numéro de téléphone cellulaire et l'adresse de courriel) et la date de naissance;
  - les renseignements sur la prestation du programme (par exemple, la langue).

**En convenant par voie électronique de la présente entente, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements confidentiels, fournis à Patinage Canada dans le cadre du processus de demande et de sélection, comme il est décrit dans la présente entente, et attestez avoir lu et accepté les conditions énoncées ci-dessus et le Code de protection de la vie privée de Patinage Canada.**



---

**Attestation du/de la bénévole d'événement**

- a) Le/la bénévole d'événement confirme avoir signé par voie électronique cette entente de son plein gré et en comprend entièrement la nature et les conséquences.
- b) Le/la bénévole d'événement accepte et assume pleinement tous les risques associés au bénévolat pour l'événement.

En cochant cette case et en cliquant sur Soumettre, j'atteste avoir lu, compris et accepté d'être lié(e) par tous les énoncés susmentionnés, y compris l'acceptation et le respect du Code de déontologie de Patinage Canada, du Code de protection de la vie privée de Patinage Canada, de toutes les politiques connexes et de nos engagements, tels qu'ils sont décrits dans le présent module de formation, en vigueur et tel qu'ils sont modifiés de temps à autre.

Soumettre





---

**ANNEXE**

**Liens directs des politiques et ressources qui figurent à la page 3.**

*Patinage Canada*

[Code de déontologie](#)

[Politique antidopage](#)

[Politique de signalement et de résolution d'inconduites](#)

[Procédure de signalement et de résolution d'inconduites](#)

[Normes de conduite pour les communications électroniques](#)

[Politique de gestion des commotions cérébrales](#)

[Protocole sur les commotions cérébrales](#)

[Code de protection de la vie privée](#)